

**DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES
COMMUNE DE POLLESTRES**

**ARRÊTE TEMPORAIRE N°2024_021
portant réglementation temporaire de la circulation et du stationnement et
autorisation temporaire d'occupation du domaine public
RUE LAMARTINE**

8.3 VOIRIE

Le Maire de la Commune de POLLESTRES,

VU les articles L.2213-1, L.2213-2, L.2213-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT la demande de l'entreprise MANOA Auchan, représenté par [REDACTED] en date du 31 janvier 2024 ;

CONSIDÉRANT que les travaux liés à l'installation d'une piscine en coque ainsi que la livraison de cette piscine nécessitent une interdiction de circulation et de stationnement, ainsi qu'une occupation du domaine public devant le 21 rue Lamartine ;

A R R Ê T E

ARTICLE 1 : Le 6 et 7 février 2024, de 8h à 17h, le stationnement en face du 21 et 23 rue Lamartine sera interdit.

Le 7 février 2024 de 8h à 12h, la circulation sera interdite devant le 21 rue Lamartine. La circulation sera déviée par les places de stationnement.

Seuls les véhicules de l'entreprise MANOA Auchan seront autorisés à occuper le domaine public devant le 21 rue Lamartine.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions en vigueur sera mise en place, entretenue et adaptée selon l'avancement du chantier **par l'entreprise MANOA Auchan.**

Un affichage sur site et une information aux riverains seront assurés et mis en place par le pétitionnaire ou l'entreprise **au moins 3 jours** avant le début des travaux.

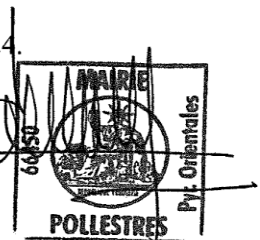
ARTICLE 3 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

Tout véhicule qui ne respecte pas le présent arrêté sera verbalisé et mis en fourrière au frais du propriétaire.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie et la Police Municipale sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera qui sera affiché et publié conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Pollestres, le 30/01/2024.

Le Maire,
Jean-Charles MORICONI.



Publication ou Notification

Lc

01 FEV. 2024